

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 28 septembre 2021

**Démarche
d'urbanisme résilient
– Approbation**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – M. BAGILET – Mme PROUHET –
M. BUNEL – Mme DURLIN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme SABI à M. CAVALIERE – Mme BONNAL à Mme LACUEY
M. SAILHAN à Mme CHEVAUCHERIE – M. JUIF à M. BOURIGAULT
M. SINSOU à M. CALT**

Mme Hélène BARBOT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les effets du changement climatique ne sont plus des préoccupations lointaines uniquement destinées à la protection des générations futures. Concrètement, les villes émettent plus de 70% des gaz à effet de serre à l'échelle de la planète, tandis qu'elles accueillent plus de 50% de la population mondiale. Le dernier rapport du GIEC est alarmiste et montre que nous avons très peu de temps pour inverser la tendance. L'aménagement urbain impacte les émissions carbone du territoire. Les déplacements motorisés, les activités industrielles, les bâtiments eux-mêmes, par leur

conception et par les matériaux employés sont générateurs de gaz à effet de serre, et par conséquent contribuent au réchauffement climatique.

La feuille de route de cette mandature affiche l'ambition d'un « projet solidaire et écologique pour une commune accueillante, dynamique et innovante au sein d'une métropole résiliente ». Cette feuille de route s'inscrit dans la poursuite de la transition écologique avec l'objectif de protéger les populations, notamment au regard de l'impact local des changements climatiques globaux et des aléas.

Rappelons que l'Etat français s'est engagé en 2015 à mettre en œuvre l'Agenda 2030 de l'ONU et ses 17 Objectifs de Développement Durable. L'objectif « *Villes et communautés durables* » vise à « *Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables* ». La même année, lors de la COP21 l'Etat français s'est engagé à réduire les émissions nationales de carbone de 40% pour la période de 1990 à 2030.

En France les émissions de gaz à effet de serre issues de l'énergie proviennent à 23% du résidentiel tertiaire (contre 16% en Europe) et à 16% de l'industrie manufacturière et de construction (contre 17% en Europe). La hausse de température en métropole sur la période 1990 à 2019 est de 1,8°C. Par décision du 1er juillet 2021, le Conseil d'État a enjoint le Gouvernement à prendre des mesures supplémentaires d'ici le 31 mars 2022 pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, les collectivités territoriales auront un rôle prépondérant dans la réduction des GES. Ainsi, la transition écologique et énergétique des territoires nécessite une planification et des outils opérationnels pour accompagner un développement urbain durable contribuant aux enjeux nationaux et mondiaux.

Floirac est engagée dans une démarche d'Agenda 21 depuis 2009 et elle a mis en place une charte esthétique pour assurer une cohérence et une durabilité de ses aménagements urbains. Appartenant à la métropole bordelaise, Floirac participe à son rayonnement et son développement urbain. Sa population évolue conformément aux objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable contenu dans le PLU métropolitain. En complément, afin d'anticiper sa croissance et de la maîtriser, la commune a missionné l'A'Urba en 2017 pour définir sa Stratégie Territoriale. Par ses opérations d'aménagement, Floirac présente des quartiers contrastés : quartiers pavillonnaires, quartiers d'habitats social, quartiers mixtes et nouvelles constructions. Elle connaît aujourd'hui des mutations urbaines qu'il faut encadrer. Contribuant à l'effort de logement nécessaire aux publics métropolitains, Floirac attire également les publics actifs souhaitant trouver sur la Métropole un mode de vie qualitatif et proche de la nature. La Ville inscrit donc ses politiques urbaines dans la recherche d'équilibre permanent et durable entre le développement nécessaire de la Ville et son empreinte sur l'environnement.

Ce contexte de mutation représente des opportunités à saisir permettant non seulement de proposer de nouvelles dynamiques communales, mais aussi, envisager l'avenir durablement au sein d'une métropole résiliente. Dans une logique d'urbanisme négocié avec les porteurs de projets privés et publics, la démarche d'urbanisme résilient permet d'accélérer la transition écologique sur le territoire. La notion de résilience illustre ici une démarche d'adaptation et d'amélioration continue face aux enjeux locaux et globaux.

Ainsi, cette démarche, menée par le biais de zones de projets identifiés, permet de répondre à trois enjeux majeurs pour accompagner le développement urbain :

- En premier lieu, **l'évolution du territoire doit pouvoir être maîtrisée afin de maintenir les services aux usagers**. Pour cela, la démarche d'urbanisme résilient devra :
 - Assurer un équilibre entre logements et développement économique ;
 - Maîtriser le développement urbain afin de limiter l'impact sur les services publics ;
 - Orienter les projets urbains dans leurs formes et leurs impacts sur le territoire (sociaux, accessibilités, mobilités, cohérence territoriale).
- Ensuite, **les projets urbains doivent répondre aux enjeux climatiques**. Pour cela, la démarche d'urbanisme résilient devra :
 - Anticiper les législations environnementales à venir (en privilégiant la recherche de Labels et des performances énergétiques) ;
 - Assurer un cadre de vie permettant de limiter l'impact climatique sur les usagers et sur leur santé (en utilisant des matériaux bio-sourcés, en créant des îlots de fraîcheur urbains et privilégiant la réversibilité des usages et des espaces) ;
 - Réduire l'impact environnemental de l'aménagement urbain et contribuer au développement de la biodiversité (éviter l'artificialisation des sols ; préserver et conforter la nature en ville).
- Enfin, **les habitants sont les premiers concernés par les projets urbains et leurs impacts**. Pour cela, la démarche d'urbanisme résilient devra :
 - Accompagner les habitants dans la compréhension et l'appropriation des enjeux du territoire de Floirac pour les associer à l'évolution de leur cadre de vie ;
 - Renforcer la concertation des habitants dans les processus d'élaboration des projets urbains pour rendre les citoyens acteurs des processus à l'œuvre ;
 - Maintenir une transparence dans les choix et critères retenus afin de rendre compte de l'action public locale.

Elaborée entre décembre 2020 et mai 2021, la démarche d'urbanisme résilient a été menée en interne. Quatre groupes de travail et des ateliers thématiques, incluant services et élus, ont contribué à définir les orientations et critères qui seront imposés aux porteurs de projets. Cette démarche a été définie de manière partagée avec les orientations majeures suivantes :

- **Une stratégie résiliente** : qui s'adapte, inclusive et faisant preuve d'évolutivité face aux enjeux locaux et globaux ;
- **Une ville innovante** : dans l'action, l'expérimentation, la transmission, la valorisation des actions réalisées ;
- **Une ville de nature** : équilibrée entre les espaces bâtis et espaces naturels, un territoire écologique ;
- **Une ville économe en ressources** : intégrant les principes d'économie circulaire pour la réutilisation des ressources depuis la création des quartiers jusqu'à leurs transformation futures ;
- **Une ville coopérative** : avec des citoyens et partenaires acteurs, impliqués dans une forte co-construction et mobilisation citoyenne ;
- **Une ville promouvant les mobilités durables** : circulations fluides des piétons et vélos, réduction de la place de la voiture en ville, quartiers apaisés, transports efficaces.

La démarche d'urbanisme résilient pour construire la ville de demain définit les éléments de méthode de travail avec les porteurs de projets privés et publics, et les parties prenantes du territoire.

Elle s'articule autour **d'objectifs opérationnels** et répartis de la manière suivante :

- **Construire une ville durable / respectueuse de son environnement :**
 - Limiter l'artificialisation des sols et accroître les îlots de fraîcheur ;
 - Limiter l'utilisation des ressources naturelles ;
 - Encourager les mobilités douces ;
 - Favoriser la sobriété énergétique et l'économie circulaire.
- **Construire une ville agréable et cohérente :**
 - Favoriser l'évolutivité et la mutabilité des espaces ;
 - Garantir le confort d'usage des espaces (logements et espaces publics) ;
 - Intégrer les projets dans leur quartier.
- **Construire une ville collaborative et solidaire :**
 - Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire ;
 - Renforcer la cohésion sociale ;
 - Rendre les habitants acteurs.
- **Construire une ville nature ressource pour le territoire :**
 - Promouvoir le développement d'une agriculture vivrière ;
 - Promouvoir le concept de « Floirac, ville nature ».

La **mise en œuvre opérationnelle** de la démarche se déclinera de la façon suivante :

- **Un urbanisme négocié** avec les professionnels de l'aménagement (promoteurs, aménageurs, bailleurs, concepteurs, ...) à l'appui de différents documents supports ;
- **Une stratégie de concertation et de mobilisation citoyenne** au cœur des projets urbains Ce travail a été effectué en lien avec le projet urbain Dulong, qui a pu servir d'expérimentation sur la mobilisation citoyenne grâce à la participation active du porteur de projet Promotion Signature ;
- **L'expérimentation au fondement de cette démarche évolutive ;**
- **Des outils au service de la démarche d'urbanisme résilient :** PLUI, Fiches de lots, carte du foncier stratégique, ...

Les services veilleront à produire les différents livrables déclinant l'ensemble de la démarche ainsi que les outils opérationnels permettant de porter l'ambition municipale et de mettre en place la démarche dans les échanges avec les porteurs de projets pour une communication et une mise en œuvre début 2022.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la démarche d'urbanisme résilient et d'autoriser Monsieur le Maire à élaborer les documents-cadre en vue d'imposer les critères définis aux porteurs de projets privés et publics d'aménagements urbains sur le territoire de Floirac.

Vu la résolution A/RES/70.1 de l'Organisation Mondiale des Nations Unies du 25 septembre 2015 ;

Vu le règlement (UE) 2018/842 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030 ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu l'article L.100-4 du code de l'urbanisme portant sur les objectifs de la politique énergétique nationale ;

Vu l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme portant sur le respect des objectifs du développement durable dans l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme ;

Vu l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme portant sur la définition d'une opération d'aménagement ;

Vu la Charte Ecoquartier, co-signée le 2 octobre 2019 par la Bordeaux Métropole, Ville de Floirac et l'EPA Bordeaux Euratlantique, reconnaissant et approuvant l'étape 1 de la démarche Ecoquartier sur le projet Souys Nord ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine et Mobilités en date du 16 septembre 2021.

Vu l'avis de la Commission Transition Ecologique et Egalité Femmes-Hommes du 16 septembre 2021 ;

Considérant que la ville souhaite se doter d'une démarche d'urbanisme résilient afin d'accompagner durablement son développement et d'affirmer ses ambitions pour la transition écologique auprès de tout porteur de projet d'aménagement sur son territoire,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la démarche d'urbanisme résilient et la formalisation de documents cadre pour accompagner sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 septembre 2021

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

Abstention : 5 (Mmes ARNOLD –
CASTAGNET – MM. CALT – SINSOU –
LEDOUX)



Le Maire,